

/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-411 du 6 Décembre 1994

Chargeant Monsieur Fassassi Adam YACOUBOU, Ministre du Commerce et du Tourisme de l'intérim de Monsieur Mama ADAMOU-N'DIAYE, Ministre du Développement Rural pour compter du 06 Décembre 1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1994 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 94-135 du 06 Mai 1994 portant attributions de Monsieur Désiré VIEYRA, Ministre d'Etat à la Présidence de la République, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 06 Décembre 1994, Monsieur Fassassi Adam YACOUBOU, Ministre du Commerce et du Tourisme est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural pendant la période de congé administratif de Monsieur Mama ADAMOU-N'DIAYE.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 6 Décembre 1994

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
et par délégation, le Ministre d'Etat
à la Présidence de la République,
chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale et de la Défense
Nationale,


Désiré VIEYRA.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 MEPR-DN 4 SGG 4 MCT-MDR 8 AUTRES
MINISTERES 17 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-